



N° 003391 MEPPD/SG/DGD-CE.NMS.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au terme du processus d'examen et d'évaluation des candidatures relatives à l'appel d'offres international du 10 octobre 2017, portant sur la réalisation de l'audit des arriérés de paiement des dépenses extrabudgétaires de l'Administration centrale en 2015 et 2016, et des établissements publics à fin 2016, le cabinet international d'audit, d'expertise-comptable et de conseil PricewaterhouseCoopers Gabon (en abrégé PwC Gabon), sélectionné en tant que Consultant indépendant et ce conformément aux textes réglementaires en vigueur en la matière en République gabonaise, informe le public intéressé du démarrage imminent de cette mission d'audit.

PwC invite donc, pour une période de 45 jours, l'ensemble des acteurs économiques disposant de créances vis-à-vis de l'Administration Centrale et des Etablissement Publics à déposer leurs dossiers de créances en 3 exemplaires (un original et deux copies), au Secrétariat Permanent de la mission d'audit sis au Centre-ville, en face de l'immeuble CIMA, à partir du **lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 1^{er} février 2019 inclus à 15h00 au plus tard.**

Les engagements visés par le présent audit concernent :

- Pour l'Administration centrale, les créances consécutives à la réalisation effective de prestations de services et/ou la livraison effective de biens et/ou de travaux en 2015, 2016 et 2017 ;
- Pour les Etablissements publics, les créances consécutives à la réalisation effective de prestations de services et/ou la livraison effective de biens et/ou de travaux jusqu'à fin 2017.

Les dossiers de créances devront obligatoirement comporter selon les cas les pièces suivantes (liste non exhaustive) :

- Les documents justifiant l'existence juridique de l'entreprise (Fiche circuit, RCCM, Statuts) ;
- Les documents justifiant la dernière situation fiscale de l'entreprise ;
- Le contrat ou marché ;
- La facture pro forma ou devis ;
- Le bon de commande ;
- Le titre d'engagement ;
- L'ordonnancement ;
- Le bon de livraison ;
- La facture définitive ;
- Le procès-verbal provisoire ou définitif de livraison des travaux ;
- Le rapport d'évaluation des travaux ;
- La lettre délivrée par l'administration centrale débitrice ou l'établissement public débiteur attestant sa reconnaissance de la créance et du montant réclamés.

Tous les dossiers de créances, déposés au Secrétariat Permanent de la mission d'audit, ne pourront pas être repris et ne pourront non plus être complétés au-delà de la période de dépôt de dossiers indiquée par le présent communiqué. Tous les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas acceptés.

Pour toute information relative à la mission d'audit, s'adresser directement au **Secrétariat Permanent de cette mission sis au Centre-ville, en face de l'immeuble CIMA**, sur place ou par téléphone aux numéros suivants :

- Tél. : (241) 06 55 83 77.
- Tél. : (241) 04 81 48 45.

Fait à Libreville, le **26 NOV. 2018**

**Le Ministre de l'Economie, de la Prospective
et de la Programmation du Développement**

Jean-Marie OGANDAGA